

## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

### N° 01/2025 Pour la deuxième fois (Marché cadre)

L'Agence Nationale Anti-Dopage Tunisie lance un appel d'offres pour

#### **L'ANALYSE DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES ET SERVICES CONNEXES DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIDOPAGE CHEZ LES SPORTIFS**

Sont concernés par cet Appel d'Offres :

- les laboratoires accrédités par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)
- les Unités de Gestion du Passeport Biologique de l'Athlète approuvées par l'AMA

Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire au système d'achats publics en ligne TUNEPS([www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)) et télécharger gratuitement le cahier des charges via le système TUNEPS, ou contacter l'unité de gestion TUNEPS sur tél : +216 70 130340 / +216 71 566 364 ou par email : tuneps@pm.gov.tn.

Les offres financières et techniques doivent être envoyées en ligne via le système TUNEPS au plus tard **le Mardi 16 Décembre 2025 à 11h00 (Heure Tunisienne, GMT+1)**. Toute offre parvenue à l'ANAD par voie postale sera rejetée.

Les documents à soumettre en mode hors ligne doivent obligatoirement être remis sous pli fermé par voie postale recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre de l'ANAD au plus tard **le Mardi 16 Décembre 2025 à 11h00 (Heure Tunisienne, GMT+1)** à la date et heure limite de remise des offres et ce à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale Anti-Dopage Tunisie**

**N°1 Rue Abou Alabbess Alkoussantini, Cité Olympique 1003 Tunis - Tunisie**

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR / APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 01/2025 »**

La date, l'heure et le numéro d'enregistrement sur le registre du Bureau d'Ordre de l'ANAD faisant foi.

L'ouverture des plis se fera le **Mardi 16 Décembre 2025 à 11h30 du matin (Heure Tunisienne, GMT+1)** au siège de l'ANAD.

Les soumissionnaires ou leurs représentants dument mandatés peuvent assister à la séance d'ouverture des plis. Les offres sont valables pour une période de **120 jours**.

**Demandes de clarification:**

Toute demande d'éclaircissement relative aux documents de l'appel d'offres doit être publiée par le soumissionnaire **exclusivement sur la plateforme TUNEPS** dans un délai n'excédant pas **vingt (20) jours** à partir de la date de publication du présent avis.